

Dossier de demande d'aide :

Fonds de soutien aux artisans et commerçants Leffrinckouckois
(prévu par Délibération municipale du 16 décembre 2020)

NOM DE L'ENSEIGNE :

DATE DE LA DEMANDE :

DATE RECEPTION VILLE (*ne pas remplir*) :

Le dossier de demande doit comprendre les éléments suivants :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ La fiche de renseignement dûment complétée (page 2)✓ L'attestation sur l'honneur remplie et signée (page 3)✓ Un Extrait Kbis de moins de trois mois✓ Un R.I.B.✓ Des justificatifs permettant d'apprécier la perte de chiffres d'affaires |
|--|

Il est à retourner au plus tard le 10 mars 2021 :

- Par mail (sous format PDF) à l'adresse mail suivante : accueil@ville-leffrinckoucke.fr
- Ou par courrier, à l'adresse postale suivante :

Mairie de Leffrinckoucke
330 rue Roger Salengro
59495 LEFFRINCKOUCKE

Un accusé de réception sera délivré pour assurer le suivi des dossiers.

Fiche de renseignement

Enseigne :

Raison sociale (si différente) :

N°SIRET :

Activité :

Adresse :

.....

Téléphone/mail :

Adresse de correspondance (si différente) :

.....

Représentée par :

Qualité :

Nombre de salariés :

Nombre de salariés Equivalent Temps Plein :

Contact et Coordonnées pour toute correspondance au sujet de la demande :

Nom :

Téléphone :

Mail :

Autres informations relatives à votre établissement/activité que vous souhaitez indiquer :

.....

.....

.....

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e),..... (Nom/Prénom),

représentant(e) légal(e) de l'entreprise

- Déclare que celle-ci a connu, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID, une fermeture de son point de vente en raison d'une interdiction administrative d'accueil du public, ou une perte du chiffre d'affaires (au moins 40 %) tout en ayant maintenu son activité ouverte ;
- Déclare ne pas se trouver en situation de liquidation judiciaire au 1 er mars 2020 ;- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- Déclare que son entreprise existe depuis au moins le 1 janvier 2020,
- Certifie avoir pris connaissance des critères d'éligibilité du dispositif de la ville et y répondre ;
- Précise que la subvention, d'un montant forfaitaire de 1 000 €, si elle est accordée, devra être versée au numéro de compte inscrit sur le RIB joint.

Le

A

Signature